

**N° FIN/2021/63****Département de l'Yonne****Communauté de Communes  
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<b>Date de convocation :</b>	2 juillet 2021	<b>Nombre de conseillers communautaires</b>
<b>Date d'affichage de la convocation :</b>	2 juillet 2021	Effectif légal : 50 En exercice : 49 Présents : 37 Votants : 49

**Séance du 8 juillet 2021**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 8 juillet deux mille vingt et un à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de M. **Nicolas SORET**.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCARTES, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. René BOUSSIN, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, Mme Murielle LE ROY, M. Jean-Yves MESNY, Mme Françoise DEPARDON, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Xavier MARQUIS, M. Yann LOISEAU, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN

**ETAIENT ABSENTS :**

Mme Florence SYLVESTRE, procuration à M. Philippe PETIT  
M. Cyril HAGHEBAERT, procuration à M. Claude SCIBOZ  
M. Jean-Pierre BARRET, procuration à M. Marc FAYADAT  
M. Dominique AUBERGER, procuration à M. Patrice CHASSERY  
M. Gérard VERGNAUD, suppléé par M. René BOUSSIN  
Mme Linda GUEDJALI, procuration à M. Richard ZEIGER  
M. Bernard MORAINÉ, procuration à M. Mohammed BELKAID  
Mme Sophie CALLÉ, procuration à M. Christophe DELAUNAY  
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, procuration à M. Nicolas DEILLER  
M. Francis BOURSIN, procuration à M. Guy BOURRAS  
Mme Olga LIGAULT, procuration à M. Jean-Pierre BAUSSART  
Mme Valérie SUBRENAT, procuration à M. Xavier MARQUIS  
Mme Isabelle CLAUDET, suppléée par M. Yann LOISEAU  
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, procuration à M. Bruno JAN

**SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**

**Objet :** Label Pays d'art et d'histoire du Jovinien : validation du budget 2021 (dépenses engendrées par la CCJ) et demande de subvention à la DRAC

FIN/2021/63

Conseil communautaire du  
8 juillet 2021

**Objet : Label Pays d'art et d'histoire du Jovinien : validation du budget 2021 (dépenses engendrées par la CCJ) et demande de subvention à la DRAC**

**Vu** les délibérations du Conseil communautaire du 26 septembre 2017, 23 septembre 2019, du 19 novembre 2020, et du 26 avril 2021 ;

**Vu** la décision du Préfet de la région de Bourgogne-Franche-Comté du 5 février 2021 attribuant le label Pays d'Art et d'Histoire à la Communauté de communes du Jovinien ;

**Vu** les engagements financiers prévus par la DRAC et les obligations financières de la CCJ dans le cadre du label PAH ;

**Considérant** que la DRAC subventionne à hauteur de 50 % les dépenses de fonctionnement du label PAH jusqu'à concurrence de 10 000 euros par an, et 50 % du salaire de l'Animateur de l'architecture et du patrimoine ;

**Considérant** que l'attribution des subventions de la DRAC sont conditionnées au dépôt d'une demande de subvention comprenant le budget total de fonctionnement du label PAH, la part prise en charge par la CCJ, et le montant attendu de la subvention ;

**Considérant** que le montant de la subvention sera attribué approximativement au prorata du nombre de mois restant pour l'année 2021 (en date du 1<sup>er</sup> juin 2021, date d'entrée en vigueur du label PAH et de l'embauche de l'Animateur de l'architecture et du patrimoine)

**Vu** le bureau communautaire et la conférence des maires du 28 juin 2021 ;

**Vu** la commission des finances du 28 juin 2021 ;

**Vu** l'exposé du Vice-président ;

**Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le président ou son représentant à engager les dépenses prévues dans le budget ci-joint ;

- **DEMANDE** à la DRAC la subvention correspondante conformément à la Convention signée entre la DRAC et la CCJ dans le cadre du label PAH ;

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



Pour copie conforme,  
Le Président

Nicolas SORET

Envoyé en préfecture le 21/07/2021

Reçu en préfecture le 21/07/2021

Affiché le 21/07/2021



ID : 089-248900938-20210721-FIN\_2021\_63PJ-AU

### BUDGET FONCTIONNEMENT PAH 2021 (7 MOIS)

	DÉPENSES - €		RECETTES - €
SALAIRE AAP (animateur de l'architecture et du patrimoine)	20 442	SUBVENTION DRAC 50%	10 221
ATELIERS PARTICIPATIFS	1 840	SUBVENTION DRAC 50%	920
ATELIERS PÉDAGOGIQUES	2 960	SUBVENTION DRAC 50%	1 480
COMMUNICATIONS	4 868	SUBVENTION DRAC 50%	2 434
MISSIONS RÉCEPTIONS	2 000	SUBVENTION DRAC 50%	1 000
		AUTOFINANCEMENT CCJ	16 055
<b>TOTAL</b>	<b>32 110</b>		<b>32 110</b>

